

420.

Paris, le - 4 JUIN 2024

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de M Jean Hugues Mota en qualité de chef d'établissement du lycée français international Marguerite Duras à compter du 1er septembre 2022 ;

Décide :

Article 1er : M Jean Hugues Mota chef d'établissement est autorisé à prolonger le marché de restauration scolaire avec la société « The caterers Co, LTD », comme le prévoit le contrat initial du 24 mai 2021 au profit du lycée français international Marguerite Duras pour une durée d'un an.

Le montant du marché s'élève à 564 535€ TTC (estimation annuelle de repas consommés sur la base de 174 jours de fonctionnement, des prévisions d'effectifs 2024-2025 et du taux de chancellerie du 16 septembre 2023 soit 0.00003902).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.



Claudia SCHERER-EFFOSSE